

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 26 Septembre 2019

12371

■ Budget Eau - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération budgétaire relative au déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8, il est proposé la création et l'affectation d'une opération budgétaire conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 000 000 euros HT.

Cette opération comprend une part de travaux pour l'aménagement des trois étages du 10.8 du site des Docks et une part de fourniture informatique pour équiper la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis au Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 septembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et l'affectation de l'opération d'investissement destinée au déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8. sur le Budget Annexe de l'Eau du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Délibère

Article 1 :

La présente délibération annule et remplace la délibération DEA 0004-6478/19/CM approuvée lors du Conseil de Métropole du 20 juin 2019.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération budgétaire 2019105900 relative au déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8 d'un montant de 1 000 000 euros HT.

- Budget annexe de l'Eau CT1 - opération 2019105900 : 1 000 000€ HT

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Eau du conseil de territoire Marseille Provence – Programme Eau – Code AP 191120EA - Sous Politique F170 – Opération 2019105900 - natures 2183 et 2315.

Les dépenses prévisionnelles seront les suivantes :

Année 2019 : 300 000 euros HT

Année 2020 : 700 000 euros HT

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Budget Eau - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération budgétaire relative au déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets vers le site des Docks 10.8

Dans le cadre du déménagement de la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets sur le site des Docks 10.8, il est proposé de créer et d'affecter une opération d'investissement d'un montant de 1 million d'euros HT afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Cette opération comprend une part de travaux pour l'aménagement des trois étages du 10.8 du site des Docks et une part de fourniture informatique pour équiper la Direction Générale Adjointe Eau, Assainissement et Déchets.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de l'Eau 2019 et suivants du conseil de territoire de Marseille Provence.